

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°10 : US CAGNES VOLLEY-BALL 0067689

- Lors de la rencontre 3MA110 du 24/03/2019, le club de l'US CAGNES VOLLEY-BALL a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.

Feuilles de match non parvenues dans les délais ou non parvenue

I Feuille de Match non parvenue dans les délais :

N°	Match	Club	N° club
R154	3FA110	AUBAGNE CARNOUX VOLLEY-BALL	139175
R155	3FF088	VANNES VOLLEY 56	564003

II.II Feuille de match non parvenue :

N°	Match	Club	N° club
A73	3FH111	J.S.A. BORDEAUX	330014
A74	3MB113	US LOGNES VOLLEY-BALL	779890
A75	3MF081	C.P.B. RENNES 35	353652

Résultat non communiqué sur internet dans les délais impartis

N°	Match	Date	Club Receptant	Club Visiteur	Saisie Résultat	N° Club R
S115	3MC112	23/03/2019	STRASBOURG VOLLEY-BALL 2	ASS SPORTIVE DE GERARDMER	24/03/2019 10:13	675406
S116	2MC134	24/03/2019	U SPORTIVE DE ST ANDRE	BEAUVAIS OISE UC VOLLEY	25/03/2019 01:54	595407
S117	3ME110	24/03/2019	CAEN VOLLEY-BALL	AMIENS METROPOLE VOLLEY 2	24/03/2019 20:43	149419
S118	3MF110	24/03/2019	KLOAR-AVEN VB 29	CHAVILLE-SEVRES VB	24/03/2019 20:35	293606
S119	CPF001	30/03/2019	MURET VOLLEY-BALL	UNION AS. SEYSSINOISE V.B.	31/03/2019 00:28	315117

Absence de JIFF lors de la rencontre

RAS

Absence de responsable de salle

N°	Match	Club	N° club
RES37	2MC135	VOLLEY CLUB HEROUVILLE	146341
RES38	3MH110	UNION SPORTIVE RAMONVILLE V.B.	319362

Nous vous rappelons que conformément à l'article 5 du RGIS, vous disposez d'un délai de 5 jours pour nous transmettre vos observations et/ou explications par courrier électronique.